



Appel du Codef : un silence préoccupant, un seul engagement clair

À l'occasion des élections municipales, le Codef a interpellé, par voie de presse, l'ensemble des listes candidates pour connaître leurs engagements concrets en matière de défense de l'hôpital et de l'offre de soins sur le territoire de la CUCM.

Force est de constater que la récolte a été particulièrement maigre : une seule liste, « Montceau en Commun », a répondu positivement à notre appel. Extrait de sa prise de position : « *Oui, nous nous engageons à soutenir l'organisation, sous l'égide de la Communauté urbaine Creusot-Montceau, d'une conférence Santé réunissant les 34 maires de la CUCM. Vous avez raison de souligner que, isolées, nos communes n'ont plus de marge de manœuvre crédible face à la désertification médicale. Cette conférence est un préalable indispensable à toute action coordonnée.* »

Un engagement formulé clairement que le Codef apprécie.

Rien à voir avec les archives exhumées par madame le maire de Montceau les Mines, par ailleurs présidente du Conseil de Surveillance de l'hôpital J. Bouveri, pour tenter de nous faire croire à un avenir radieux de l'offre de soins de notre hôpital.

Pour ce faire, Madame le Maire de Montceau-les-Mines met en scène une lettre de la Ministre de la Santé datée du 27 mai 2024, censée rassurer sur le financement de la reconstruction. La Ministre évoque une « sécurisation complète du plan de financement » et un « accompagnement financier exceptionnel à hauteur de 29 M€ », sans préciser ni l'échéancier, ni les conditions concrètes de mise en œuvre, ni les contreparties. L'affirmation selon laquelle « les opérations de reconstruction peuvent donc être lancées désormais » peut être présentée comme un feu vert immédiat, alors qu'en réalité de nombreuses procédures restent à accomplir et qu'aucun premier coup de pioche n'est en vue.

Madame le Maire, de nouveau candidate, utilise cette lettre ministérielle, datée de 2024 mais rendue publique seulement en 2026, comme argument central de sa propagande pour se prévaloir d'un soutien ou d'une caution ministérielle. Ce document officiel, sorti de son contexte et réemployé à des fins de promotion personnelle en pleine campagne, relève d'une communication que nous jugeons opportuniste, brouillant la frontière entre action institutionnelle et campagne politique. Ce procédé est d'autant plus choquant que le premier mandat de la Maire sortante a été marqué par la fermeture de la chirurgie, le cœur de l'Hôpital, opération qu'elle a validée sans état d'âme.

Plus grave encore, la lettre brandie par la candidate n'est même pas adressée à Madame le Maire, mais au député de l'époque, Monsieur Louis Margueritte. En se l'appropriant, la candidate laisse croire qu'elle en serait la destinataire et qu'elle bénéficierait d'un soutien direct de la Ministre, ce qui constitue à nos yeux une manœuvre de propagande électorale trompeuse, de nature à induire les électeur-rices en erreur sur la réalité des soutiens dont elle dispose.

Nous ne pouvons pas nous empêcher de relever, par ailleurs, que ce mode de communication n'est pas sans rappeler les communiqués diffusés en 2024, dont l'un des effets politiques a été la défaite de Monsieur Louis Margueritte, alors député de la circonscription, qui a depuis quitté l'Assemblée nationale. Une manière de constater que ce type de communication politique ne porte pas toujours chance à celles et ceux qui prétendent en tirer avantage.

En tant qu'association attachée à la transparence et à la sincérité du débat public, nous considérons qu'un tel usage d'un courrier ministériel adressé à un député, remis en scène deux ans plus tard sur un document de campagne municipale, porte atteinte à la loyauté et à la clarté de l'information due aux citoyen-nés.

Votez et faites voter !

11 Mars 2026